

FORÊT DE SAOÛ

Les électro-sensibles expulsés fin juillet ?

P. 4

JUSTICE Occupation illégale de la forêt de Saoû

Les électro-hyper-sensibles demandent droit d'asile

SAOÛ/VALENCE

Passer le portique de sécurité du tribunal semblait être une véritable épreuve pour certains. Et le simple rayonnement de l'éclairage de la salle d'audience a provoqué un malaise dans le groupe. Véritables symptômes ou somatisation ? Là n'était pas vraiment la question hier. Car les électro-hyper-sensibles (EHS) étaient assignés en référé devant le TGI de Valence, le conseil général de la Drôme leur reprochant l'occupation illégale de la forêt de Saoû, classée site naturel protégé. Mais pour les EHS, cette forêt est le seul endroit où ils seraient

à l'abri des champs électromagnétiques.

Il traque les portables dans la salle avec un détecteur

« Nous demandons droit d'asile, plaidait leur porte-parole, Philippe Tribaudeau, nous implorons le conseil général et son président Didier Guillaume. »

Dans la salle, les EHS écoutent attentivement. L'un d'eux, s'initiait pour l'occasion à la police de l'audience et traquait à l'aide d'un détecteur les portables qui n'avaient pas été éteints dans le public. Philippe Tribaudeau, pour finir, n'hésitait pas à affirmer : « Nous expulser de la forêt, c'est

nous renvoyer à la mort ! » Mais pour le bâtonnier Fleuriot, qui défendait les intérêts du conseil général, le débat était avant tout juridique avant d'être éventuellement scientifique : « Le département a acheté la forêt en 2003, c'est un espace sensible et il y a des règles à respecter. Ceux qui y pénètrent sont simplement invités or ces gens y campent, utilisent des réchauds à gaz et font du prosélytisme sur internet en appelant tous les EHS à les rejoindre. » Le bâtonnier a demandé au tribunal leur expulsion immédiate. La décision sera rendue le 30 juillet.

Stéphan DUDZINSKI



Les EHS attendant leur audience dans la cour du palais. Les ondes émises par la salle les incommodaient. Le DL/Stéphane MARC